

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_323  
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

### **30 - VENTE D'UN TERRAIN À VIABILISER RUE DE L'HÔTEL GIFFARD COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

La société « Les Maisons DELACOUR » a pour projet de réaliser une opération de construction de logements rue de l'Hôtel Giffard sur la commune déléguée de Tourlaville, sur les parcelles 602 AB 98, 474, 527 et 528.

Le terrain cadastré 602 AB 527, d'une surface de 1 061 m<sup>2</sup>, appartient à la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une parcelle située en zone à urbaniser au plan local d'urbanisme (PLU). Son classement en zone 1AU au PLU permet la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble sur l'ensemble du secteur.

Selon l'avis n°2023-50129-35028 rendu le 22 mai 2023 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'Etat, la valeur vénale du terrain a été fixée de 10 à 11 € le mètre carré.

Par courrier en date du 8 septembre 2023, il a été proposé à la SAS DELACOUR d'acquérir ledit terrain au prix de 15 € le mètre carré au regard de la vente de terrains similaires dans le périmètre proche.

Par courrier en date du 14 septembre 2023, Monsieur Alexis GERMAIN, représentant la SAS DELACOUR, a confirmé sa volonté d'acquérir, auprès de la commune, ce terrain à bâtir moyennant la somme de 15 €/m<sup>2</sup>, soit pour un prix total de 15 915 €.

Cette parcelle dépend du domaine privé de la collectivité du fait qu'elle n'a jamais été affectée à l'usage direct du public ni aménagée de manière indispensable à l'exercice d'un service public.

Afin de mieux informer les acquéreurs d'un terrain constructible et prévenir les risques liés à la nature du sol lors de leur construction, le code de la construction et de l'habitation impose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, après l'entrée en vigueur de la loi ELAN, de réaliser une étude de sol G1 avant-vente dans les zones moyennement et fortement exposées au risque de retrait-gonflement des argiles. Ce terrain à bâtir se trouvant en zone moyenne, une étude géotechnique préalable doit être fournie par la commune à l'acquéreur.

Dans la mesure où ce terrain ne présente pas d'intérêt de conservation pour la commune, il est proposé au conseil municipal d'accepter la vente dudit terrain au profit de la SAS DELACOUR au prix de quinze mille neuf cent quinze euros (15 915 €), étant précisé que les frais d'acte notarié seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la vente au profit de la SAS DELACOUR de la parcelle 602 AB 527 sise à Cherbourg-en-Cotentin (50110), rue de l'Hôtel Giffard, au prix de quinze mille neuf cent quinze euros (15 915 €) ;
- autoriser la SAS DELACOUR à déposer dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente toute demande d'autorisation d'urbanisme sur ladite parcelle ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude NAPOLEON, exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 595 avenue des Prairies ;
- dire que la recette sera inscrite au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h20</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : <b>55</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 8 novembre 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

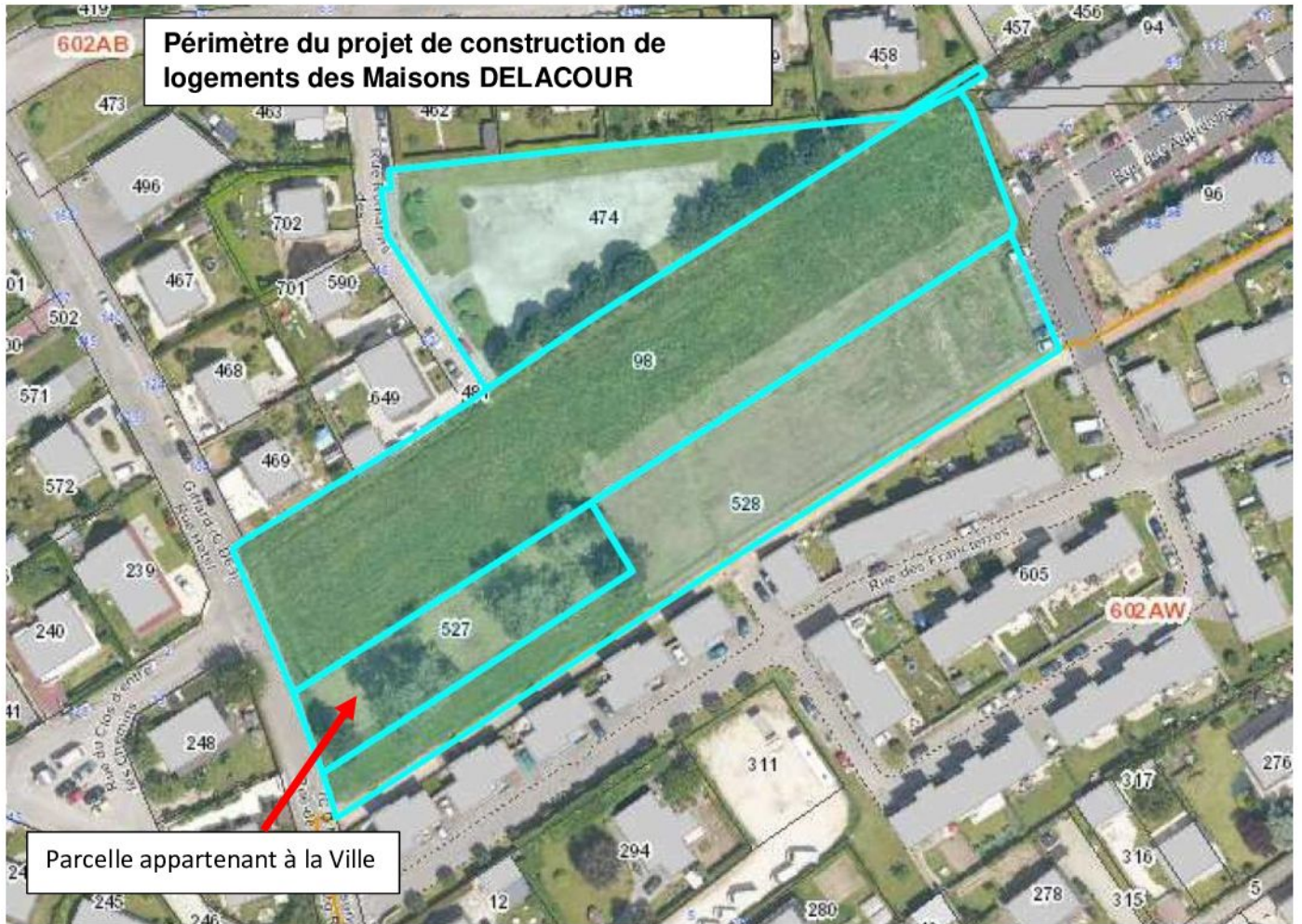
Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## VENTE D'UN TERRAIN A BATIR RUE DE L'HOTEL GIFFARD COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Périmètre du projet de construction de logements des Maisons DELACOUR



Parcelle appartenant à la Ville